

La **Banque Fédérale Mutualiste** est la Banque des Agents de la Fonction Publique, dont la SMAR est sociétaire. Banque mutualiste, sa vocation est de mettre à votre disposition, en partenariat avec le groupe Société Générale, des produits bancaires et financiers performants.

- **Pour faciliter votre mobilité**, votre numéro de compte vous suit partout même si vous changez plusieurs fois d'agence et/ou de ville,
- **Pour financer vos dépenses importantes**, vous bénéficiez de prêts à la consommation **BFM Liberté** à taux préférentiels et sans frais de dossier,
- **Pour vos projets Immobiliers**, vous profitez de taux légers et d'avantages exclusifs en matière d'assurance, de caution et de frais de dossier,
- **Pour votre épargne**, vous disposez avec le **Livret BFM Avenir**, d'un produit doublement gagnant.

## POUR EN SAVOIR PLUS

### Rencontrez-nous :

Dans chaque agence Société Générale, un conseiller BFM vous attend.

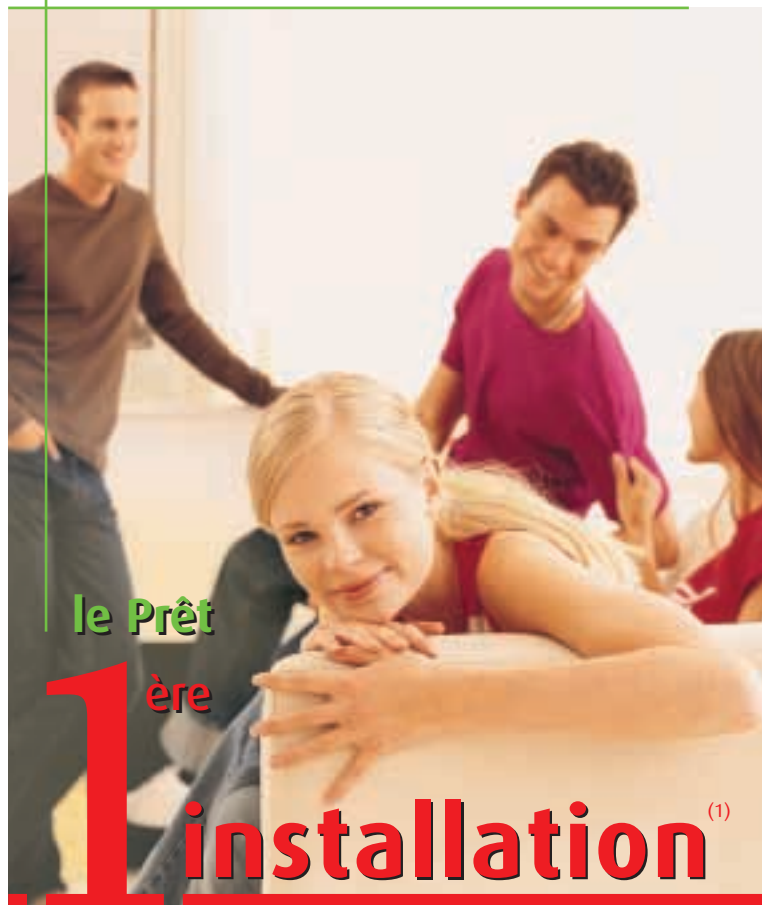
### Appelez-nous :

Notre Centre de contacts est à votre disposition du lundi au samedi de 9 h à 18 h sans interruption :

**éco fil** 0 821 222 500  
0,118 EUR TTC / min

Connectez-vous sur le site Internet de la BFM :

[www.bfm.fr](http://www.bfm.fr)



le Prêt

1<sup>ère</sup>

installation<sup>(1)</sup>

D.SMAR 11/2006 - Document non contractuel - Groupe Réalisés 01 42 66 10 77 - Crédit photo : © John Dowland / PhotoAlto

Un Prêt Personnel  
au TEG annuel fixe  
exceptionnel de

1%<sup>(2)</sup>

qui vous est tout  
particulièrement  
destiné.

ASSURANCE COMPRISE



## Le prêt 1<sup>ère</sup> Installation<sup>(1)</sup> pour concrétiser votre projet



### Le prêt 1<sup>ère</sup> Installation SMAR<sup>(1)</sup>

- **Un taux exceptionnel de 1 %<sup>(2)</sup>** (assurance DIT obligatoire comprise) : la SMAR prend à sa charge la différence avec le taux du marché en vigueur.
- 5 montants d'emprunts possibles : 1 000 €, 1 500 €, 2 000 €, 2 500 € ou **3 000 €**.
- Une durée de remboursement unique de 24 mois.
- **Aucuns frais de dossier.**

**Exemple :** pour un prêt de 3 000 euros sur 24 mois, sans franchise vous remboursez 24 mensualités de 126,31 euros, assurance DIT comprise. Le coût total du prêt est limité à 31,44 euros pour un TEG annuel fixe de 1 %.

(1) Le Prêt 1<sup>ère</sup> installation SMAR est un prêt personnel consenti par le siège social de la BFM aux adhérents SMAR âgés de moins de 35 ans, sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la SMAR et par la BFM. Le prêt ne peut être conclu qu'après acceptation de l'emprunteur de l'offre préalable de prêt proposé par le prêteur. Vous disposerez d'un délai de rétractation de 7 jours suivant la signature de votre offre, pour renoncer au prêt si vous le souhaitez. Une seule offre par personne pendant toute la durée d'adhésion à la SMAR. Sans obligation d'ouverture d'un compte courant SG/BFM.

(2) TEG annuel fixe de 1 % en vigueur au 01/10/2006 comprenant l'assurance DIT obligatoire. Cette assurance proposée par la BFM a été négociée auprès de la CNP au taux de 0,52 % sur le capital restant dû.

**Pour en savoir plus, obtenir une demande de Prêt 1<sup>ère</sup> Installation, renseignez-vous auprès de votre correspondant de section SMAR ou de l'accueil téléphonique SMAR au 01.53.24.32.00**

## Besoin d'emprunter plus ou sur une durée plus longue ? Le prêt Spécial Démarrage BFM<sup>(3)</sup> vous est réservé



### Le prêt Spécial Démarrage BFM<sup>(3)</sup>

- **Des taux très attractifs.**
- Le **libre choix du montant** de votre prêt (à partir de 1 500 euros) **et de sa durée** (jusqu'à 48 mois).
- **Aucuns frais de dossier.**
- **Une totale liberté d'utilisation de votre prêt.**

(3) Le Prêt Spécial Démarrage est un prêt personnel consenti par la BFM aux adhérents SMAR âgés de moins de 35 ans, sous réserve d'être titulaire d'un compte courant SG/BFM ouvert à la Société Générale et de l'acceptation de votre dossier par la BFM. Le prêt ne peut être conclu qu'après acceptation de l'emprunteur de l'offre préalable de prêt proposé par le prêteur. Vous disposerez d'un délai de rétractation de 7 jours suivant la signature de votre offre, pour renoncer au prêt si vous le souhaitez. Une seule offre par personne.

**Pour en savoir plus sur le Prêt Spécial Démarrage, renseignez-vous auprès d'un conseiller BFM dans l'agence Société Générale de votre choix.**

**Vous pouvez également consulter le site Internet de la BFM :**

[www.bfm.fr](http://www.bfm.fr)

**ou appeler le Centre de contacts BFM :**

**écofil 0 821 222 500**  
0,118 EUR TTC / min

**du lundi au samedi de 9 h à 18 h sans interruption.**